Conseil communal du 14 janvier 2019

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

2. Prestation de serment du Président de CPAS

Vu l'installation du Conseil de l'Action Sociale intervenue, ce jour, précédant la présente assemblée, confirmant Mr Jean-Michel NOTTEBAERT dans son mandat de Président de CPAS. Le Conseil communal prend acte de la prestation de serment de Mr Jean-Michel NOTTEBAERT, Président de CPAS qui assumera également les compétences scabinales suivantes : tutelle des intercommunales et des asbl communales.

3. Programme de politique communale 2018-2024 - adoption

Vu le renouvellement du Conseil communal en séance du 3 décembre dernier consécutivement aux élections d'octobre 2018 et le projet de programme de politique communale 2018-2024 déposée par le Collège communal, l'assemblée est invitée à approuver ledit programme.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

4. Déclarations d'apparentement

Le CDLD précise notamment, que les conseils d'administration des ASBL, intercommunales... sont composés à la proportionnelle des Conseils communaux compte tenu des déclarations facultatives d'apparentement ou de regroupement. Tout conseiller qui souhaite s'apparenter, doit faire une telle déclaration même s'il est élu sur une liste portant un numéro régional. Le Conseiller peut aussi décider de ne pas s'apparenter. Dans ce cas, il sera comptabilisé par la structure paralocale comme appartenant au groupe politique sur lequel il a été élu. Les déclarations d'apparentement doivent être faites par les Conseillers en séance publique du Conseil communal et ne peuvent être faites q'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés du Conseiller.

Le Conseil communal décide de procéder à un appel nominatif sur base du tableau de préséance adopté le 3 décembre dernier duquel il résulte les déclarations suivantes :

Nom et Prénom	Apparentement
VAN HONACKER Patrick	
SENESAEL Daniel	
WATTEZ Bernard	
NOTTEBAERT Jean-Michel	
MARQUETTE Isabelle	
TROOSTER Pauline	
LERICQUE José	
CAPART Adeline	
DECONINCK François	
DOUILLET Frédéric	
HUART Quentin	
VANDENBERGHE Adeline	
DUBUS Christine	
VERVAECKE Sophie	
DI LORENZO Frédéric	
CANTA Domenico	
VAN GYSEL Sabine	
ADAM Xavier	
BECQUE Tania	
TRATSAERT Chloé	
OTTEVAERE Grégory	

5. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - adoption

Le Conseil est invité à adopter le règlement d'ordre intérieur tel proposé par le Collège communal.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

6. <u>Commissions communales – compositions – désignation des membres</u>

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal adopté ce jour prévoit la création de 7 commissions communales. Le membre du Collège communal ayant dans ses attributions les compétences de la commission participe à celle-ci sans voix délibérative et chacune d'entre elles est composée de 7 conseillers communaux : 5 pour la majorité et 2 pour la minorité.

Dès lors la présente assemblée est invitée à désigner les membres des différentes commissions :

a. Affaires générales et Enseignement

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
- M. Daniel SENESAEL (P.SL.B.)	
- Mme Tania BECQUE, Présidente (P.SL.B.)	- M. Domenico CANTA (P.SL.B.)
- M. Frédéric DI LORENZO (P.SL.B.)	- M. Frédéric DOUILLET (P.SL.B.)
- Mme Isabelle MARQUETTE (P.SL.B.)	- M. Grégory OTTEVAERE (P.SL.B.)
- M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.SL.B.)	- Mme Sabine VAN GYSEL (P.SL.B.)
- Mme Chloé TRATSAERT (P.SL.B.)	
- Mr Patrick VAN HONACKER	- Mme Adeline CAPART
(Pour Vous!)	(Pour Vous!)
- Mr Xavier ADAM (ECOLO)	- Mme Pauline TROOSTER
	(ECOLO)

b. Travaux

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
- M. Daniel SENESAEL (P.SL.B.)	
- M. Domenico CANTA, Président (P.SL.B.)	- Mme Tania BECQUE (P.SL.B.)
- M. Frédéric DI LORENZO (P.SL.B.)	- M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.SL.B.)
- M. Frédéric DOUILLET (P.SL.B.)	- Mme Chloé TRATSAERT
- Mme Isabelle MARQUETTE (P.SL.B.)	- Mme Sabine VAN GYSEL (P.SL.B.)
- M. Grégory OTTEVAERE (P.SL.B.)	
- M. Bernard WATTEZ	- M. Patrick VAN HONACKER
(Pour Vous!)	(Pour Vous!)
- M. José LERICQUE (ECOLO)	- M. Xavier ADAM
	(ECOLO)

c. Finances et Développement territorial

	EFFECTIFS	SUPPLEANTS
-	M. Quentin HUART (P.SL.B.)	
-	M. Frédéric DOUILLET, Président (P.SL.B.)	- Mme Tania BECQUE (P.SL.B.)
-	M. Domenico CANTA (P.SL.B.)	- M. Frédéric DI LORENZO (P.SL.B.)
-	M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.SL.B.)	- Mme Isabelle MARQUETTE(P.SL.B.)
-	Mme Chloé TRATSAERT (P.SL.B.)	- M. Grégory OTTEVAERE (P.SL.B.)
-	Mme Sabine VAN GYSEL (P.SL.B.)	
-	M. Bernard WATTEZ (Pour Vous!)	- M. Patrick VAN HONACKER(Pour Vous!)
-	M. Xavier ADAM (ECOLO)	- M. José LERICQUE
		(ECOLO)

d. Environnement

	EFFECTIFS		SUPPLEANTS
-	Mme Adeline VANDENBERGHE (P.SL.B.)		
-	M. José LERICQUE, Président (ECOLO)	-	Mr Xavier ADAM (ECOLO)
-	M. Frédéric DOUILLET (P.SL.B.)	-	Mme Tania BECQUE (P.SL.B.)
-	Mme Christine DUBUS (P.SL.B.)	-	M. Domenico CANTA (P.SL.B.)
-	M. Quentin HUART (P.SL.B.)	-	M. Frédéric DI LORENZO (P.SL.B.)
-	M. Grégory OTTEVAERE (P.SL.B.)	-	M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.SL.B.)
-	Mme Chloé TRATSAERT (P.SL.B.)	-	Mme Sabine VAN GYSEL (P.SL.B.)
-	Mme Adeline CAPART (Pour Vous !)	-	M. Patrick VAN HONACKER (Pour Vous
			!)

e. Jeunesse et Sports

	EFFECTIFS		SUPPLEANTS
-	Mme Christine DUBUS (P.SL.B.)		
-	Mme Adeline CAPART, Présidente (Pour Vous!)	-	Mr Patrick VAN HONACKER
			(Pour Vous!)
-	M. Domenico CANTA (P.SL.B.)	-	Mme Tania BECQUE (P.SL.B.)
-	M. Frédéric DOUILLET (P.SL.B.)	-	M. Frédéric DI LORENZO (P.SL.B.)
-	Mme Isabelle MARQUETTE (P.SL.B.)	-	M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.SL.B.)
-	M. Grégory OTTEVAERE (P.SL.B.)	-	Mme Sabine VAN GYSEL (P.SL.B.)
-	Mme Chloé TRATSAERT (P.SL.B.)		
-	Mme Pauline TROOSTER	-	M. José LERICQUE
	(ECOLO)		(ECOLO)

f. Ruralité

	EFFECTIFS		SUPPLEANTS
-	M. François DECONINCK (P.SL.B.)		
-	M. Grégory OTTEVAERE, Président (P.SL.B.)	-	Mme Tania BECQUE (P.SL.B.)
-	Mme Isabelle MARQUETTE (P.SL.B.)	-	M. Domenico CANTA (P.SL.B.)
-	M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.SL.B.)	-	M. Frédéric DI LORENZO (P.SL.B.)
-	Mme Adeline VANDENBERGHE (P.SL.B.)	-	M. Frédéric DOUILLET (P.SL.B.)
-	Mme Sabine VAN GYSEL (P.SL.B.)	-	Mme Chloé TRATSAERT (P.SL.B.)
-	M, Bernard WATTEZ	-	Mme Adeline CAPART (Pour Vous!)
	(Pour Vous!)		
-	Mr Xavier ADAM (ECOLO)	-	Mr José LERICQUE (ECOLO)

g. Affaires sociales

EF	FECTIFS	S	JPPLEANTS	
-	Mme Sophie VERVAECKE (P.SL.B.)			
-	Mme Isabelle MARQUETTE, Présidente (P.SL.B.)	-	M. Domenico CANTA (P.S	-L.B.)
-	Mme Tania BECQUE (P.SL.B.)	-	M. Frédéric DI LORENZO (P.SL.B.)
-	M. François DECONINCK (P.SL.B.)	-	M. Grégory OTTEVAERE (F	P.SL.B.)
-	M. Frédéric DOUILLET (P.SL.B.)	-	Mme Chloé TRATSAERT (F	P.SL.B.)
-	Mme Sabine VAN GYSEL (P.SL.B.)			
-	Mme Adeline CAPART (Pour Vous!)	-	M.Patrick VAN HONACKER	?
			(Pour Vous!)	
-	Mme Pauline TROOSTER (ECOLO)	-	M. Xavier ADAM	(ECOLO)

7. <u>A.S.B.L. C.L.P.E. – désignation des 12 représentants des Pouvoirs publics au sein de l'Assemblée générale, suite aux élections communale du 14 octobre 2018</u>

Vu les dernières élections communales, il importe de désigner les représentants de la commune qui siégeront au sein de l'Assemblée générale de ladite ASBL. Dès lors, il y a lieu de désigner 10 représentants PS-LB, 1 représentant « Pour Vous! » et 1 représentant « Ecolo ».

Le Conseil décide de désigner les personnes suivantes en qualité de représentants des Pouvoirs publics qui siégeront à l'Assemblée générale de l'ASBL C.L.P.E :

Pour le PS-LB (10 représentants) : Daniel SENESAEL, Quentin HUART, Adeline VANDENBERGHE, François DECONINCK, Sophie VERVAECKE, Jean-Michel NOTTEBAERT, Chantal DELANGRE, Christine DUBUS, Eddy LIBERT, Edithe PUTMAN

Pour « Pour Vous! » (1 représentant) : Adeline CAPART

Pour « Ecolo » (1 représentant) : Yves HERPOEL

8. A.S.B.L. Crèche communale Le Petit Poucet - désignation des membres

Vu les statuts de la crèche communale tels que modifiés, le CDLD et considérant que suite aux élections d'octobre dernier, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants communaux à l'Assemblée générale. Vu les candidats présentés par les différents groupes politiques, l'assemblée est invitée à désigner les personnes suivantes au poste de membre de l'assemblée générale :

Pour PS-LB (10 représentants): Daniel SENESAEL, Quentin HUART, Adeline VANDENBERGHE, Christine DUBUS, François DECONINCK, Jean-Michel NOTTEBAERT, Virginie EGGERMONT, Christian HOLLEMAERT, Jacques HUBAUT, Sophie VERVAECKE

Pour « Pour Vous » (1 représentant) : Evelyne VERSCHUREN

Pour « Ecolo » (1 représentant) : Catherine ECHEVIN

9. A.S.B.L. Estaim'Culture – désignation des membres

Vu les statuts de l'ASBL Estaim'Culture tels que modifiés, le CDLD et considérant que suite aux élections d'octobre dernier, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants communaux à l'Assemblée générale. Vu les candidats présentés par les différents groupes politiques, l'assemblée est invitée à désigner les personnes suivantes au poste de membre de l'assemblée générale :

Pour PS-LB (10 représentants): Quentin HUART, Adeline VANDENBERGHE, Christine DUBUS, François DECONINCK, Sophie VERVAECKE, Jean-Michel NOTTEBAERT, Philippe DEDEURWAERDER, Frédéric DI LORENZO, Daniel SENESAEL, Emilienne VANDEKERKHOVE

Pour « Pour Vous » (1 représentant) : Patrick VAN HONACKER

Pour « Ecolo » (1 représentant) : Roseline COPPENOLLE

10. <u>A.S.B.L. Estaim'sportifs – désignation des représentants communaux suite aux élections communales</u>

Vu les statuts de l'ASBL Estaim'Sportifs tels que modifiés, le CDLD et considérant que suite aux élections d'octobre dernier, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants communaux à l'Assemblée générale. Vu les candidats présentés par les différents groupes politiques, l'assemblée est invitée à désigner les personnes suivantes au poste de membre de l'assemblée générale :

Pour PS-LB (8 représentants): Daniel SENESAEL, Adeline VANDENBERGHE, François DECONINCK, Sophie VERVAECKE, Jean-Daniel DESODT, Frédéric DOUILLET, Christine DUBUS, Quentin HUART

Pour « Pour Vous » (1 représentant) : Adeline CAPART

Pour « Ecolo » (1 représentant) : Jocelyn DUHAMEL

11. A.S.B.L. Impact – désignation des membres

Suite aux élections d'octobre dernier, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants communaux à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration. Conformément à l'article 6 des statuts de ladite ASBL, les membres de l'Assemblée générale sont réputés de plein doit démissionnaire après la perte de leur mandat communal. Ceux-ci sont remplacés par les nouveaux élus communaux.

12. A.S.B.L. Le Progrès – désignation des membres associés et observateurs

Vu les statuts de ladite ASBL stipulant que sont membres 7 conseillers communaux désignés par le Conseil communal, proportionnellement à la clé Dhondt. Suite aux élections d'octobre dernier, les chefs de groupe ont été sollicités afin de communiquer l'identité de leurs représentants. Ceux-ci sont :

Pour PS-LB: Quentin HUART, Tania BECQUE, Christine DUBUS, Daniel SENESAEL, Chloé TRATSAERT.

Pour « Pour Vous » : Adeline CAPART Pour « Ecolo » : José LERICQUE

13. Délégation du Conseil au Collège en matière de marchés publics – budget extraordinaire

Le Conseil est invité à donner délégation de ses compétences de choix du mode de passation et de fixation des conditions des marchés publics et de concessions de travaux et de services, visées à l'article L1122-3, § 1 du CDLD, au Collège communal pour les marchés publics et concessions relevant du budget extraordinaire dont la valeur est inférieure à 15.000 euros HTVA.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

14. <u>Délégation au Collège communal pour choisir le mode de passation des marchés dans les limites des crédits inscrits au budget ordinaire</u>

La présente Assemblée est invitée à donner délégation de ses compétences de choix du mode de passation et de fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, visées à l'article L1222-3, §1 du CDLD au Collège communal pour les marchés publics relevant du budget ordinaire.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				

Écolo	 	
TOTAL	 	

15. <u>Délégation au Collège communal pour la désignation et le licenciement du personnel</u> communal temporaire, stagiaire et/ou contractuel

L'assemblée est invitée à marquer son accord pour que le droit de procéder à la désignation aux emplois à titre temporaire, occasionnels et/ou contractuels subventionnés ou non pour les services administratifs et technique soit délégué au Collège communal. Il en est de même pour la délégation au Collège communal pour procéder au licenciement du personnel dont question ci-dessus.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				••••

16. <u>Personnel communal – cabinets des Bourgmestre et Echevins – mise en place pour la nouvelle mandature</u>

L'assemblée est invitée à approuver que des membres du personnel communal soient détachés dans les cabinets des bourgmestre et échevins. Ceux-ci peuvent être au nombre de 3 : 1 Secrétaire de Cabinet du Bourgmestre et 2 Conseillers au Cabinet des Echevins.

Description des fonctions au sein des Cabinets :

- recherches et études propres à faciliter le travail du bourgmestre et des échevins dans le cadre de leur mandat politique
- travaux préparatoires visant à faciliter la tâche du mandataire
- représentation des élus locaux
- secrétariat lié à la fonction du membre du collège.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

17. <u>Etablissement cultuel Saint-Amand à Néchin – Modification budgétaire n°1 de l'exercice</u> 2018 -Approbation

Il est proposé au Conseil d'approuver la délibération du 27 août 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « Fabrique d'Eglise Saint Amand » à Néchin arrête la modification budgétaire numéro 1 pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes ordinaires totales	13.758,04 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	0 (€)
Recettes extraordinaires totales	12.694,91 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 (€)
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	12.694,91 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	6.085 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	18.469,28 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0 (€)
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0 (€)
Recettes totales	26.452,95 (€)
Dépenses totales	24.554,28 (€)
Résultat comptable	1.898,67 (€)

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				••••

18. <u>Etablissement cultuel Saint-Barthélemy à Estaimpuis – Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2018 - Approbation</u>

Il est proposé au Conseil d'approuver la délibération du 27 novembre 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « Saint-Barthélemy » à Estaimpuis arrête la modification budgétaire numéro 2 pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes ordinaires totales	21.461,90 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	8.088,9 (€)
Recettes extraordinaires totales	96.334,38 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 (€)

- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	4.224,10 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.406 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	22.280 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	92.110,28 (€)
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0 (€)
Recettes totales	117.796,28 (€)
Dépenses totales	117.796,28 (€)
Résultat comptable	0 (€)

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

19. <u>Dotation communale à la zone de secours de Wallonie picarde – exercice 2018</u>

L'assemblée est invitée à approuver la contribution financière de la commune d'Estaimpuis dans le fonctionnement de la zone de secours de Wallonie picarde qui est fixée à 529.663,21 euros pour l'exercice 2018.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

20. Frais de parcours 2019 des membres du Collège communal

Le Conseil est invité à marquer son accord sur le fait que, durant l'année 2019, le Bourgmestre et les Echevins puissent utiliser leur véhicule personnel pour des déplacements qu'ils ont à effectuer dans l'intérêt de l'Administration, hors du territoire de l'entité et ce, pour un maximum de 1000 km chacun.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

21.Frais de télécommunication 2019 des membres du Collège communal

L'assemblée est invitée à marquer son accord pour que, durant l'année 2019, les personnes reprises ci-dessous puissent bénéficier d'un remboursement concernant les dépenses de télécommunication effectuées dans l'intérêt de la commune, selon les limites fixées ci-après :

- Le Bourgmestre est remboursé de ses frais de télécommunication liés à sa fonction ;
- Les Echevins se verront remboursés de leurs frais de télécommunication à concurrence d'un forfait mensuel maximum de 30 euros TVAC.

	présents	oui	non	abstentions
P.S/L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

22. Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité – Renouvellement de sa composition – décision de principe

La présente assemblée est invitée à procéder au renouvellement complet, suite aux récentes élections, de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité conformément aux dispositions du Code du Développement Territorial et charger le Collège communal de la mise en application de la présente décision.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				••••

23. Projet de Schéma de Développement du Territoire

En date du 12 juillet 2018, le Gouvernement wallon a adopté provisoirement le projet de Schéma du Territoire. Qu'est-ce que le SDT ?

A) Définition :

C'est un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon jusqu'à l'horizon 2050. C'est également un document transversal et évolutif. Il orientera les révisions des plans de secteur et servira de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels...

C'est un schéma, cela signifie que sa valeur est indicative, pas réglementaire.

B) Les objectifs:

Le SDT soutient des objectifs clairs au niveau territorial :

- La lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources.
- 2. Le développement socio-économique et l'attractivité territoriale.
- 3. La gestion qualitative du cadre de vie.
- 4. La maîtrise de la mobilité.

Les objectifs et leur mise en œuvre sont traduits dans une structuration du territoire : des pôles (villes de niveaux différents), des aires de coopération et de développement et des réseaux de communication et de distribution de fluides et d'énergie.

C) Les thématiques :

Le SDT se décline en 4 thématiques ou modes d'actions :

- 1. Se positionner et structurer.
- 2. Anticiper et muter.
- 3. Desservir et équilibrer ;
- 4. Préserver et valoriser.

A leur tour, chaque type d'actions est décliné en 20 objectifs opérationnels avec pour chacun d'eux :

- des constats résultants de l'analyse contextuelle
- des enjeux territoriaux, économiques, sociaux...
- des principes de mise en œuvre et la structure territoriale dégagée
- des mesures de suivi, le plus souvent quantitatives.

D) Les pôles:

Les pôles sont des lieux qui concentrent des activités, des services et des équipements et qui polarisent les territoires sur lesquels ils rayonnent. Ce sont des « villes ». 35 pôles ont été retenus:

- deux pôles majeurs : Charleroi et Liège qui ont un rôle dans l'ancrage de la Wallonie,

- dans la « métropolisation » de l'Europe du nord-ouest ;
- sept pôles régionaux : Charleroi, Liège, Arlon, Mons, Namur, Tournai et Wavre-Louvain-La-Neuve qui ont un rôle dans les dynamiques économiques et de coopération, en lien avec les pôles extérieurs du territoire ;
- 28 autres pôles destinés à soutenir les dynamiques en lien avec l'exploitation raisonnée des ressources internes au territoire.

E) Les réseaux :

Autres éléments importants de la structuration d'un territoire : les réseaux. Ils sont de toute nature ; ceux qui transportent l'eau, le gaz, l'électricité et la mobilité (route, rail, voies d'eau et les voies aériennes). Deux types d'actions doivent être menés :

- valoriser les réseaux en les entretenant et en les complétant ;
- renforcer les points de connexion.

F) Des objectifs exemplatifs :

- rencontrer les besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions sociodémographiques, énergétiques et climatiques ;
- valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions directes et indirectes de l'urbanisation;
- Organiser la complémentarité des modes de transport : couvrir l'ensemble du territoire de plateformes ou unités d'échange modal, créer des espaces vélos couverts et sécurisés.

Le Conseil est invité à adopter l'avis et les considérations émis par le Conseil de Développement de Wallonie picarde et la Conférence des Bourgmestres et Elus territoriaux de Wallonie picarde.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

24. Avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2§2 alinéa 4 du Code de Développement territorial

Les liaisons écologiques sont des éléments constitutifs du réseau écologique, elles jouent un rôle majeur à différentes échelles dans la survie à long terme des espèces végétales et animales. La mise en réseau des milieux naturels d'une grande valeur biologique caractéristiques des massifs forestiers feuillus ou de différents types de sols sensibles et marginaux associés au relief et au réseau hydrographique doit être envisagée au niveau régional afin d'assurer une cohérence du maillage écologique.

5 types de liaisons écologiques ont été identifiées à l'échelle régionale :

- Les massifs forestiers feuillus
- Les pelouses calcaires et les milieux associés
- Les crêtes ardennaises

- Les hautes vallées ardennaises
- Les plaines alluviales.

Notre commune longe la liaison écologique de la plaine alluviale de l'Escaut et possède un site écologique intéressant grâce notamment au Canal de l'Espierre.

Le Conseil communal devant émettre un avis, celui-ci est invité à adopter l'avant-projet sur les liaisons écologiques à valeur indicative et à signaler au Gouvernement wallon la présence d'un site classé intéressant sur la commune d'Estaimpuis à savoir le canal de l'Espierre.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				••••

<u>25. C.E.C.P. – convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la 1^{ère} phase des plans de pilotage</u>

L'article 67 du décret « Missions » prévoit que le dispositif d'accompagnement et de suivi proposé par le Conseil de l'Enseignement des communes et provinces (CECP) dans le cadre du nouveau dispositif de pilotage doit faire l'objet d'une contractualisation entre chaque pouvoir organisateur concerné et la fédération de pouvoirs organisateurs à laquelle il est affilié. Le Conseil est invité à approuver le contenu des conventions d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la 1ère phase des plans de pilotage rédigées par le CECP.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

<u>26. Jugement Commune d'Estaimpuis/Belgian Poster – confirmation désignation d'un</u> conseiller

Le Conseil communal est invité à désigner Me Ninove, afin d'interjeter appel de la décision du 18 mai 2017 rendue par le Tribunal de Première Instance du Hainaut, division Mons, dans l'affaire opposant la commune d'Estaimpuis à la SA Belgian Poster.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL				

27. Arrêtés du Bourgmestre

Il est proposé au Conseil de ratifier les arrêtés pris par M. le Bourgmestre.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
I.C				
Écolo				
TOTAL			*****	••••



- 28.Personnel communal détachement dans les Cabinets des Bourgmestre et Echevins allocation de cabinet
- 29.Personnel communal nomination d'un contremaître à titre définitif par voie de promotion
- 30.Personnel communal obtention équivalence de diplôme
- 31.Personnel enseignant mise à la pension temporaire
- 32. Personnel enseignant ratification délibérations du Collège

Bonne séance!

Quentin HUART

Bourgmestre f.f.